



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada

Table ronde nationale de
l'AFAC sur les femmes et les
filles autochtones disparues
et assassinées

Points saillants des conclusions et recommandations clés



Siège social

85, rue Albert, 12^e étage Ottawa, Ontario K1P 6A4
Tél. : (613) 722-3033 | Téléc. : (613) 722-7687
Sans frais : 1-800-461-4043 | reception@nwac.ca



Le travail de l'AFAC dans le dossier FFADA

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est une voix politique prépondérante en ce qui concerne les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones et elle a contribué de façon importante à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA).

En septembre 2016, l'Enquête nationale était lancée officiellement par le gouvernement du Canada afin de repérer les problèmes systémiques qui ont mené à la disparité socioéconomique et la violence envers les femmes et les filles autochtones.



Compte tenu de sa portée étendue dans les communautés et la base, l'AFAC était stratégiquement positionnée pour fournir une connaissance approfondie à l'Enquête.

L'AFAC a fait d'importantes contributions à l'Enquête nationale par l'intermédiaire de **Sœurs par l'esprit**, son initiative de recherche fondatrice qui documente de manière exhaustive et respectueuse les cas de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées.

Soixante et une recommandations, groupées en fonction de six domaines prioritaires, ont été remises par l'AFAC à la commission d'enquête nationale dans le processus de l'Enquête.

Bon nombre de ces recommandations sont reflétées dans le rapport final de l'Enquête, intitulé **Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées**, publié en juin 2019.

Le rapport final de la Table ronde nationale de l'AFAC souligne que la définition des priorités et la mise en œuvre en découle doivent être dirigées par des femmes, des filles, des personnes Deux-Esprits et de diverses identités de genre autochtones; c'est pourquoi le travail de l'AFAC reste central.



La Table ronde nationale de l'AFAC

- Plus de 65 personnes ont participé à la Table ronde nationale de l'AFAC les 18 et 19 janvier 2020.
- L'objectif était d'amener les communautés autochtones à s'impliquer pour définir les domaines prioritaires clés en réponse aux 231 appels à la justice énoncés dans le rapport final de *l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA)*.

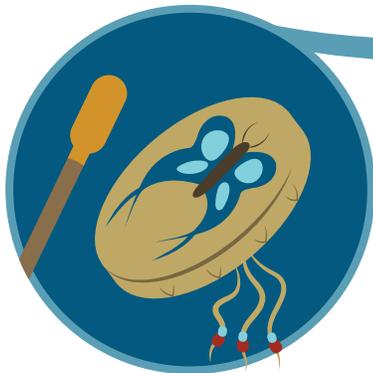


Le rapport final de l'AFAC sur sa Table ronde nationale

- Le rapport de l'AFAC définit les mesures nécessaires pour réussir la mise en œuvre d'un plan d'action national fondé sur les réponses de la Table ronde.
- Les conclusions de la Table ronde nationale de l'AFAC, à laquelle ont participé des personnes de toute l'île de la Tortue et de l'Inuit Nunangat, révèlent que les domaines clés prioritaires sont nombreux.
- Certaines des conclusions sont alignées sur les six domaines prioritaires définis par l'initiative de l'AFAC Sœurs par l'esprit ou d'appels à la justice spécifiques dans le rapport final de l'AFAC.
- D'autres conclusions s'ajoutent aux 231 appels existants, révélant certaines lacunes et offrant d'importantes suggestions pour garantir que la mise en œuvre du plan national d'action s'inscrira dans un cadre exhaustif et approprié.

Le rapport final de la Table ronde nationale de l'AFAC définit les domaines prioritaires clés mis en lumière par les associations provinciales et territoriales membres (APTM) de l'Association nationale des femmes autochtones du Canada pour éclairer l'élaboration du plan d'action national 2020 du gouvernement du Canada.

Les six conclusions clés de la Table ronde nationale de l'AFAC



1. Les priorités ont été établies thématiquement plutôt que temporellement

Les APTM ont priorisé les appels à la justice en fonction de thèmes (ex. services policiers ou système éducatif) plutôt qu'en court ou long terme. La plupart des APTM considéraient que les appels sont également importants et nécessitent à la fois des mesures immédiates et continues.

2. Renforcer les domaines prioritaires existants

Les priorités définies renforçaient les domaines prioritaires qui ont émergé de l'initiative de l'AFAC Sœurs par l'esprit, de même que les appels à la justice de l'Enquête nationale.

3. Soutenir la reprise des rôles valorisés des femmes autochtones dans leurs communautés

La prise en compte effective des appels à la justice signifie des changements politiques, sociaux et culturels pour que les femmes puissent reprendre les rôles valorisés qu'elles avaient dans leurs communautés avant la colonisation.

4. La responsabilisation est clé

Il est essentiel de tenir le gouvernement fédéral responsable pour garantir la mise en œuvre adéquate du plan d'action national et des activités qui s'y rattachent au moyen de processus de consultation et de mise en œuvre dirigés par les communautés, plutôt que de directives et organisations gouvernementales.



5. Il faut comprendre le contexte pour faire des changements durables

Les APTM demandent aux décideurs de tenir compte des réalités autochtones dans l'interprétation et l'application des lois et des politiques, surtout celles qui se rapportent aux systèmes éducatifs et à l'application de la loi.

6. S'attaquer aux « ismes » en modifiant les lois, tout en éduquant le public

Les priorités des régions témoignent de la nécessité de modifier les lois et les politiques, dans toutes les industries et tous les secteurs de services (ex. transport, santé), tout en éduquant simultanément le public (ex. campagnes publiques de sensibilisation). Cette double approche est nécessaire afin d'atténuer les répercussions du racisme, du sexisme et de l'homophobie sur les communautés autochtones.

Oct 2015
A movement for social justice

Six recommandations clés pour le plan d'action national 2020



1. Construire sur l'initiative de l'AFAC Sœurs par l'esprit

Prendre appui sur les recommandations de l'initiative de l'AFAC Sœurs par l'esprit, surtout par l'adoption d'une approche familles d'abord et l'incitation à des changements législatifs et institutionnels généralisés.

2. Financer les initiatives autochtones directement et équitablement

Fournir un financement permanent, direct et équitable pour des initiatives autochtones qui traitent déjà, au niveau de la base, du dossier FFADA et d'enjeux connexes.

3. Employer une approche fondée sur les droits de la personne

Employer une approche fondée sur les droits de la personne pour garantir les droits des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones à la vie, la liberté et la sécurité de la personne, tel qu'énoncé dans la Charte canadienne des droits et libertés et les déclarations internationales comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA).



4. Répondre simultanément aux besoins et aux réalités des régions à court et à long termes

Élaborer un plan d'action qui aborde simultanément les besoins à court et à long terme, ainsi que ceux qui reflètent des réalités locales, provinciales ou territoriales et nationales.

5. Relier les priorités entre elles plutôt que les hiérarchiser

Relier, plutôt que hiérarchiser ou classer, chacun des 231 appels à la justice dans le plan d'action national (ex. les grouper en séries, tel qu'ils sont exposés dans le rapport final de l'Enquête).

6. Financer l'AFAC pour qu'elle suive les progrès accomplis relativement au plan d'action national

- Établir un secrétariat doté d'un personnel permanent de l'AFAC pour surveiller et évaluer les progrès accomplis pour réduire la violence systémique envers les femmes et les filles autochtones.
- Établir un comité consultatif, ou comité directeur, pour appuyer le travail du secrétariat.
- Préparer un rapport annuel sur le travail du secrétariat, qui comprendra le progrès accompli relativement au plan d'action national et des recommandations pour la suite.
- Remettre le rapport annuel à la ministre de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) ou au Parlement.



L'écosystème du plan d'action national

La figure 1 illustre comment le secrétariat et le comité consultatif, ou comité directeur, s'inscriraient dans l'écosystème sociopolitique général des groupes intéressés participant au plan d'action national.

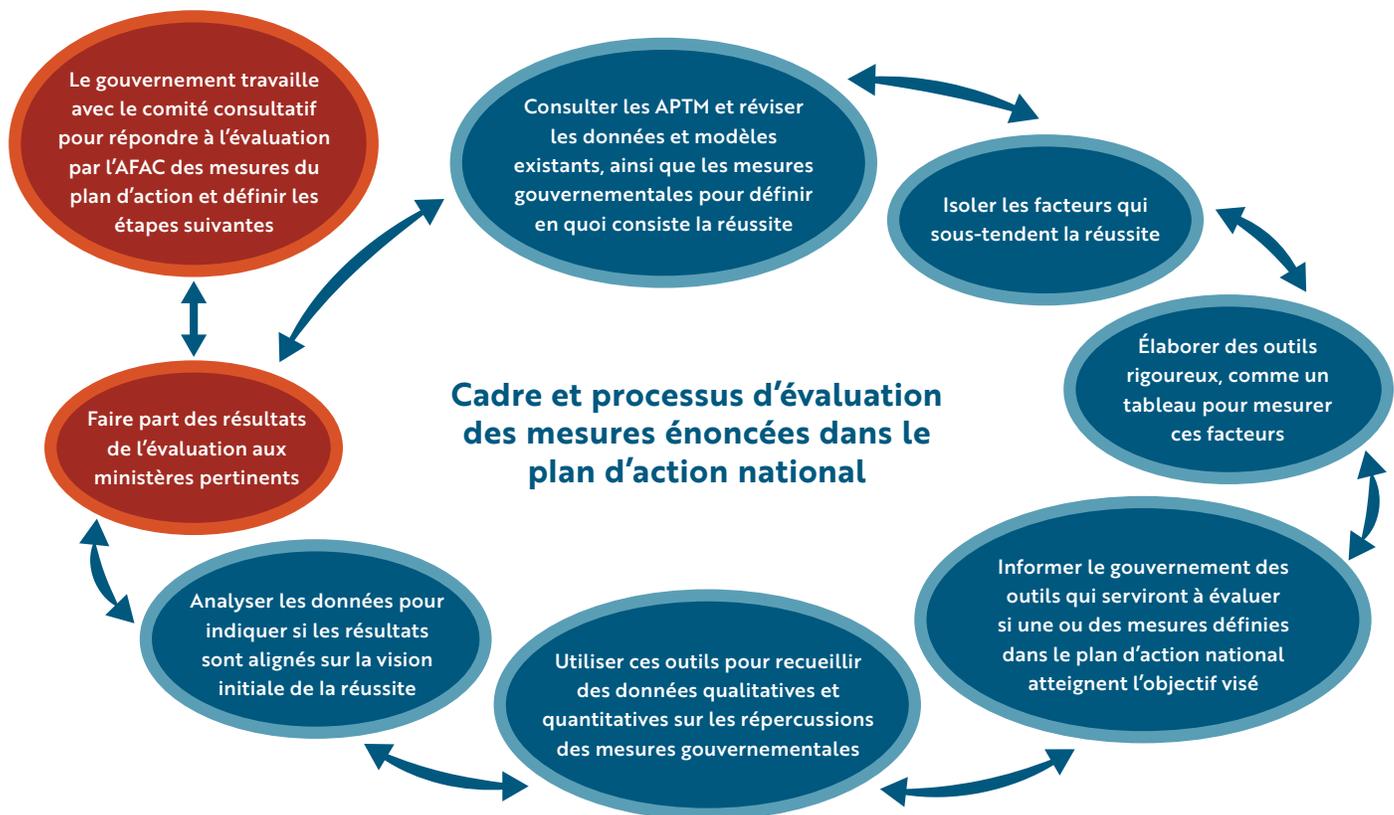
Figure 1 – Écosystème du plan d'action national



Cadre et processus d'évaluation de l'AFAC

La figure 2 représente le cadre et le processus d'évaluation que l'AFAC utiliserait pour déterminer si une mesure ou une série de mesures énoncées dans le plan d'action atteignent les objectifs visés. Autrement dit, ces mesures améliorent-elles la situation dans la vie des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones, de leurs familles et de leurs communautés?

Figure 2 – Cadre et processus d'évaluation de l'AFAC



NOTE : La « réussite » est déterminée par les communautés autochtones et peut prendre de nombreuses formes mesurables.

Les conclusions, recommandations et mesures clés à prendre qui découlent de la Table ronde nationale de l'AFAC soulignent le fait que les problèmes complexes et systémiques nécessitent des solutions exhaustives et adaptables. Certains enjeux peuvent être pris en compte immédiatement, mais d'autres peuvent exiger une action soutenue.

Toute approche visant à régler les problèmes relatifs au dossier FFADA doit respecter les droits fondamentaux des Autochtones. Une telle approche doit également intégrer l'expertise des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones qui ont vécu

l'expérience de la violence et de la marginalisation. À titre d'expertes, leur point de vue est précieux et important lorsqu'il s'agit de donner suite aux appels à la justice de l'Enquête nationale.

En tant que seul organisme autochtone national fondé sur les distinctions qui est spécialisé dans le plaidoyer en matière de genres, l'AFAC devrait demeurer un élément central de l'écosystème nécessaire pour contrer les inégalités systémiques auxquelles sont confrontées les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones, ainsi que leurs familles et leurs communautés.